

Pau, le 26 Novembre 2008



MLA
41681

Madame Béatrice BONNET
ROUTE DEPARTEMENTALE 228
QUARTIER LUBE
64160 COSLEDAA LUBE BOAST

Madame,

Vous m'avez exprimé votre opposition à l'illumination des rues à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La pétition, dont vous êtes signataire et qui émane de l'Association Agir pour l'environnement, a retenu toute mon attention.

Je tiens, cependant, à vous préciser qu'en ce qui concerne la Ville de PAU, nous nous efforçons de réduire, non pas le nombre des illuminations, qui contribuent à perpétuer la magie de Noël, mais leur consommation.

Ainsi, l'augmentation, de l'ordre de 60 %, des sujets lumineux, depuis 2005, s'est soldée par une diminution de leur puissance de 32 %.

Chaque rénovation des installations d'éclairage, sur les voies supportant des motifs, s'accompagne de la mise en place d'un circuit spécifique permettant d'en limiter en temps le fonctionnement.

Enfin, nous réduisons la période d'illumination qui démarre le 1^{er} Décembre et s'achève le 5 Janvier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martine LIGNIERES-CASSOU

Députée-Maire de Pau